

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 19 mars 2025

DEL20250319_030

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle du conseil à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, sur convocation adressée à tous ses membres, le 06 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S)

Conseillers en exercice : 32

Présents: 22

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 2

Absents excusés avec procuration : Lucas PUGIN a donné procuration à Stéphanie LE MOAL ; Isabelle SAGE a donné procuration à André PUGIN

Absents excusés : Dominique BRAND, Laurent CHIORINO, Anne-Marie LALLIARD, Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents : Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI,

Secrétaire de séance : Frédéric CHABOD

DEL20250319_030 - Budget annexe - ZAE - Vote du budget primitif 2025

ANNEXE 6

Rapporteur : Madame la 4ème Vice-Présidente en charge des Ressources, Madame Régine MAYORAZ

VU les articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du CGCT ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation de la République, dite Loi "NOTRe", et notamment son article 106 III ;

VU la délibération n°2021 10 111 du Conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2021 portant approbation de la feuille de route du Projet de Territoire ;

VU la délibération DEL 2022 007 du Conseil en date du 02 février 2022, votant le Pacte Financier et Fiscal ;

VU la LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023, de Programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

VU la Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de Finances (LFI) pour 2025 ;

VU la délibération DEL20230906_095 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 06 septembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par la Collectivité ;

VU la délibération DEL20240214_004 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 14^{er} février 2024, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

VU la délibération DEL20250219_004 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 19 février 2025 portant DOB 2025 et son ROB annexé ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission Ressources et du Bureau en date du 17 février 2025 ;

VU les délibérations DEL20250319_021 du Conseil communautaire présentée en cours de séance ce 19 mars 2025, relative à l'approbation du CFU 2024 et DEL20250319_022 relative à l'affectation du résultat du budget principal ;

VU la délibération DEL20250319_029 du Conseil communautaire de la CCA&S, portant approbation du budget primitif du budget principal 2025 présenté au cours de la présente séance ;

VU les délibérations DEL20250319_019 du Conseil communautaire présentée en cours de séance ce 19 mars 2025, relative à l'approbation du CFU 2024 et DEL20250319_020 relative à l'affectation du résultat du budget annexe - ZAE ;

Madame la Vice-présidente présente ensuite le projet de budget primitif 2025 du budget annexe - ZAE annexé à la note de synthèse, envoyés préalablement à la présente réunion du Conseil, à l'ensemble des Conseillers, et à l'appui d'un diaporama projeté en séance.

Elle précise, qu'en application du III de l'article 106 de la Loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation de la République, dite Loi "NOTRe", et concernant l'application du référentiel budgétaire et comptable M57, que la Collectivité a adopté et décidé de mettre en œuvre à compter de 2024, il appartient dorénavant à l'Exécutif de communiquer aux membres du Conseil, le projet de budget 12 jours au moins avant l'ouverture de la 1^{ère} réunion consacrée à l'examen du budget.

Ainsi, le projet de budget annexe – ZAE 2025 de la CCA&S a-t-il été transmis le 06 mars 2025, en vue de la présente séance du Conseil communautaire, programmée le 19 mars 2025, et principalement consacrée, à l'examen du budget.

Elle rappelle que le budget primitif du budget annexe – ZAE reprend les orientations budgétaires présentées lors du Conseil communautaire du 19 février 2025.

Il est à noter que sont repris au budget primitif du budget annexe – ZAE 2025 en :

- Section de fonctionnement :
 - * en déficit de fonctionnement reporté : - 73 192,79 €
- Section d'investissement :
 - * un excédent d'investissement reporté de : 15 799,16 €

Elle précise aux membres du Conseil que le budget est présenté par nature avec présentation fonctionnelle. Elle propose de le voter par chapitre (nature).

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le budget primitif du budget annexe - ZAE proposé en annexe pour 2025, soumis au vote par chapitre et par nature, s'équilibrant en recettes et en dépenses, de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**
 - * Dépenses 156 345,22 €
 - * Recettes 156 345,22 €
- **Section d'Investissement :**
 - * Dépenses 459 951,25 €
 - * Recettes 459 951,25 €

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2025 du budget annexe - ZAE, tel que présenté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer, conformément au règlement budgétaire et financier, à l'intérieur de chaque section du budget annexe - ZAE, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel, opérations d'ordre et restes à réaliser.

Le Secrétaire de séance
Frédéric CHABOD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 26/03/2025
Publié, le 26/03/2025